

Public cible :

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'Evaluation des risques Professionnels (EvRP).

Prérequis :

Le candidat doit présenter une attestation de fin de formation « Bases en prévention » selon le référentiel national dispensé soit par l'INRS, soit par les CARSAT/CRAM/CGSS.

Méthodes mobilisées /

Modalités d'animation :

Mises en situations professionnelles réelles ou reconstituées avec retour d'expériences collectif.

Modalités d'évaluation :

Evaluation en continu et Présentation orale de 25 minutes de travaux inter sessions

Validation :

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation.

Durée :

3 jours, soit 21 heures.
2 jours consécutifs
Une troisième journée décalée de 30 jours minimum pour permettre la réalisation de travaux intersessions.

Dates : A définir

Modalités et délais

d'accès :

Signature d'une convention de formation avant le 1^{er} jour de la formation

Lieu : Dans l'entreprise
(Hauts de France)

Tarif : 3 300 € HT
soit 3 960 € TTC

Contact :

Sylvie LENOIR
sljconseil@gmail.com
06 65 32 87 70

Handicap :

Cette formation implique d'être en capacité d'observer une situation de travail.
Le contact est à votre disposition pour étudier la situation avec vous.

Evaluer les Risques Professionnels (EvRP)

Devis / Programme

Objectifs de la formation :

Démontrer et affirmer votre capacité à mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques du Réseau Prévention, facilitant ainsi la mise en œuvre de plans d'actions de prévention.

Contenu de la formation :

La formation est organisée autour de 4 objectifs :

1. Préparer et engager la démarche EvRP dans le respect des bonnes pratiques du Réseau Prévention

- Se référer aux bonnes pratiques du Réseau dans la démarche EvRP.
- Repérer la place de l'EvRP dans la démarche globale de prévention de son entreprise.
- Expliquer la démarche EvRP en vue de faire adhérer la direction.
- Identifier et solliciter les compétences internes et externes nécessaires à l'EvRP.
- Associer ces différentes contributions à la démarche EvRP.
- Identifier et utiliser des ressources documentaires internes et externes.
- Organiser le recueil des témoignages des travailleurs sur les risques qu'ils rencontrent.
- Organiser et synthétiser les informations nécessaires à l'EvRP.
- Expliquer la démarche EvRP en vue de faire adhérer les travailleurs à cette démarche.
- Organiser et animer le dispositif de participation dans le champ de ses responsabilités.
- Faire valider et restituer les résultats des travaux, à chaque étape de l'EvRP, auprès des décideurs et des participants.
- S'approprier une approche et méthode d'EvRP adaptées au contexte de l'entreprise.
- S'approprier des outils d'évaluation correspondant à la méthode retenue.
- Communiquer vers les salariés, sur la stratégie et les outils retenus.

2. Construire et mettre en œuvre la démarche EvRP

- Repérer les risques à partir des atteintes ayant déjà eu lieu.
- Repérer les risques d'atteintes à la santé possibles à partir de l'analyse des situations de travail.
- Choisir un système de cotation des risques adapté au contexte de l'entreprise.
- Coter les risques identifiés, en utilisant le système de cotation retenu.
- Tenir compte des mesures de prévention existantes.
- Repérer les limites du principe d'évaluation du risque.
- Déterminer des propositions d'actions de prévention.

3. Présenter les résultats aux décideurs et garantir la démarche EvRP

- Présenter les résultats aux décideurs.
- Gérer le suivi des actions de prévention des risques professionnels.
- Organiser la mise à jour de l'EvRP.

4. Assurer une évaluation des acquis.

(Evaluation en continu et Présentation orale de 25 minutes de travaux inter sessions)

Cette formation est proposée uniquement en intra-entreprises et implique un prérequis vérifié pour chaque stagiaire.

MAJ : 10/12/2021